

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2026-009

Date de convocation : **02 mars 2026**

Nombre de délégués en exercice : **26**
Nombre de membres présents : **15**
Nombre de membres votants : **15**

L'an deux mille vingt-six, le **9 MARS** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, MARTIN, GIORGIO, PASCUAL, BURLET, GRATALOUP, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

MME NELIAS,

Secrétaire de séance : MME NELIAS

Objet : Programme de travaux 2026

Monsieur le Président donne lecture au Comité d'une proposition de programme de travaux pour l'année 2026.

Ce programme est essentiellement le suivant :

- Renouvellement des canalisations 2026 (actions prévues dans le Contrat Eau et Climat) : 4 800 000 € HT
Les restes à réaliser pour le programme 2025 sont de 1 955 315.75 €
- Renouvellement des canalisations PVC : reste à réaliser de 278 991 €
- Travaux hors programme : 794 020.23 € (+RAR 66 863.97 €) pour les travaux de renouvellement non compris dans le schéma directeur mais rendus nécessaires en raison des réfections de voiries envisagées, donc hors Contrat Eau et Climat
- Pose de 17 débitmètres pour améliorer la sectorisation : 260 000 €
- Pose de réducteurs de pression : 64 000 €
- Renouvellement électro mécanique : 100 000 € (+RAR 575 557.33 €)
- Surpresseur de Châteauneuf à Yzeron : RAR 31 002 €
- Entretien des bâtiments : RAR 100 000 €
- Démolition du réservoir de Montolvet : RAR 30 000 €
- Téléréleve : 80 000 € pour la main d'œuvre pour la pose des compteurs et des émetteurs (+RAR 85 658.87 €), et RAR 116 812.06 € pour les compteurs et émetteurs, afin de finaliser l'installation sur les communes de Brignais et de Chaponost
- DUP puits : 70 000 € (+RAR 35 000 €)
- Achat de compteurs : 50 000 €
- Travaux extension particulières : 463 481.25 € (+RAR 136 518.75 €)

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

* **APPROUVE** le programme de travaux 2026 tel qu'il est décrit ci-dessus.

* **DIT** que les dépenses résultant de ces travaux seront imputées aux comptes ouverts à cet effet au budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance
Agnès NELIAS



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE
le 12/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20260312-2026_009-DE